

N° 02/09.2019 - BUDGET DE L'EXERCICE 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués,

Conformément aux dispositions légales et aux articles 23 et 27 des statuts, le Comité de direction soumet à l'approbation du Conseil intercommunal le projet de budget ordinaire pour l'exercice 2020.

1 PREAMBULE

Le budget 2020 de l'ASIME est établi sur la base des charges et revenus scolaires effectifs :

- Pour 24'790 habitants au 31.12.2018, soit 777 habitants de plus qu'au budget 2019 (24'013) essentiellement en raison de l'arrivée de la commune de Vullierens
- Pour 2'584 élèves au 31.07.2019, soit 66 élèves de plus qu'au budget 2019 (2'518)

Le budget de l'année 2020 s'élève à CHF 11'423'807 et présente une augmentation de CHF 387'529 (3.7 %) par rapport à celui de 2019.

Ce montant se répartit comme suit :

	2020	%	2019	%	Différence	%
Charges assumées par les communes	CHF 10'755'907	94.2	CHF 10'368'378	93.8	387'529	3.7
Produits : prestations facturées et subsides	CHF 667'900	5.8	CHF 645'400	6.2	22'500	3.5
<i>Total</i>	<i>CHF 11'423'807</i>	<i>100.0</i>	<i>CHF 11'013'778</i>	<i>100.0</i>	<i>410'029</i>	<i>3.7</i>

Les charges financières, déduction faite des produits, se répartissent comme suit :

Secteurs		2020	%	2019	%	Différence	%
50	Dépenses scolaires générales	CHF 2'267'520	21.1	CHF 2'210'820	21.3	56'700	2.6
51	Locaux scolaires	CHF 8'293'387	77.1	CHF 7'962'558	76.8	330'829	4.2
52	Transports scolaires	CHF 195'000	1.8	CHF 195'000	1.9	0	-
	<i>Excédent de charges</i>	<i>CHF 10'755'907</i>	<i>100.0</i>	<i>CHF 10'368'378</i>	<i>100.0</i>	<i>387'529</i>	<i>3.7</i>

Le coût moyen par élève est de CHF 4'163, soit une augmentation de 1.1 % par rapport à 2019.

	Budget 2020	Ecart 2020-2019 (%)	Budget 2019	Ecart 2019-2018 (%)	Comptes 2018	Ecart 2018-2017 (%)	Comptes 2017
Coût moyen par élève	CHF 4'163	1.1	CHF 4'118	-3.7	CHF 4'275	1.0	CHF 4'231
Nombre d'élèves	2'584	2.6	2'518	2.4	2'458	1.3	2'426
Nombre d'habitants	24'790	3.2	24'013	-1.1	24'283	1.1	24'013

2 COMMENTAIRES

Dépenses scolaires générales

Les dépenses scolaires générales comprennent les coûts liés à la gestion administrative et financière ainsi que les charges scolaires et périscolaires (devoirs surveillés, prestations du cabinet dentaire et du service médical, école à la montagne, camps de ski, sport scolaire facultatif, camps d'été).

Conformément aux vœux 2018 – n° 7 et 2018 – n° 8, les charges liées au financement de projets par le Conseil d'établissement et aux apéritifs de fin de séance ont été déplacées dans le groupe 502 Administration.

Les charges ont augmenté en raison des éléments suivants :

- Acquisition d'équipements sportifs pour les camps (CHF 40'000)
- Eventuelle prise en charge des frais de transport des élèves pour assister aux compétitions des JOJ 2020 (CHF 20'000)
- Renforcement de l'encadrement des devoirs surveillés pour soutenir au mieux les élèves en difficulté (CHF 20'000)
- Amortissement des minibus des camps (CHF 16'000)
- Evaluation du poste de directeur administratif (CHF 10'000)
- Liaison entre le progiciel comptable et le logiciel du cabinet dentaire afin d'améliorer le suivi du règlement des factures (CHF 5'000)

Pour mémoire, le budget 2019 prévoyait déjà l'éventualité de la prise en charge de la participation financière des parents pour les courses d'école, les voyages d'études, les camps, les sorties culturelles et sportives. Suite à la décision cantonale, la participation financière des parents a été réduite au strict minimum et le financement de ces activités par l'ASIME a été reconduit dans le budget 2020.

La réorganisation du cabinet dentaire scolaire est en cours. Comme prévu dans le budget précédent, le budget vise l'équilibre entre les charges et les produits, compte tenu du fait que les prestations de prophylaxie et de dépistage ne sont pas facturées.

Selon les statuts, ces dépenses se répartissent à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'année de l'exercice et à raison d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1^{er} octobre de l'exercice précédent.

Pour le calcul du budget 2020, afin d'être au plus près de la réalité, nous avons utilisé les derniers chiffres connus concernant le nombre d'habitants et le nombre d'élèves, à savoir le nombre d'habitants au 31 décembre 2018 et le nombre d'élèves au 31 juillet 2019.

Locaux scolaires

L'évaluation du coût des locaux scolaires est faite sur la base du barème actuel prenant en compte l'amortissement, le taux d'intérêt, les frais d'exploitation et les frais d'entretien forfaitaires par type de locaux.

Les charges ont augmenté en raison des éléments suivants :

- Amortissement de classes provisoires au collège de Bellicot (Echichens) (CHF 173'400)
- Amortissement de 20 écrans interactifs (CHF 55'000)
- Aménagements techniques au *Centre Marcel Barbey* et rénovation de la cabane extérieure (CHF 55'000)
- Amortissement du wifi dans les collèges de Beausobre 1 et 2 (CHF 29'700)
- Amortissement d'un préau couvert et du wifi au collège de Tolochenaz (CHF 5'986)
- Amortissement du wifi au collège de Vufflens-le-Château (CHF 3'131)

Même remarque que plus haut concernant le nombre d'habitants et d'élèves.

Pour le calcul du budget 2020, les indemnités versées aux communes propriétaires de constructions scolaires sont réparties à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2018 et à raison d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 31 juillet 2019.

3 PARTICIPATION DES COMMUNES

La répartition des coûts entre les communes fait l'objet d'un tableau qui figure à la fin du présent budget. Il permet à chaque commune de reporter dans son budget communal les charges qui la concernent. Ce tableau est établi sur la base des hypothèses de travail liées à l'enclassement des élèves et à la population des communes. Il permet de déterminer le calcul des acomptes qui seront facturés aux communes.

4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- Après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour l'exercice 2020 et du préavis 02/09.2019 – Budget de l'exercice 2020 du Comité de direction,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de l'étude du projet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

D'adopter le budget pour l'exercice 2020 tel que présenté par le Comité de direction.

Adopté par le Comité de direction le 19 août 2019.

pour le Comité de direction

la présidente



Isabelle Bonvin

le secrétaire



Marc Johannot